

PLAN POUR LA RECHERCHE D'EMPLOI **(Divulgarion en emploi)**

Certaines personnes demandent à leur conseiller en emploi de les représenter auprès des employeurs. Par exemple, pour un candidat intéressé à travailler dans un entrepôt, le conseiller pourrait rencontrer le superviseur de différents entrepôts dans le but d'en savoir d'avantages sur les postes existants et présenter le profil du candidat. Lorsqu'un conseiller parle avec un employeur, il se présente comme un professionnel aidant des chercheurs d'emploi ayant vécu un problème de santé mentale ou nécessitant des accommodements.

Les raisons pour lesquelles une personne pourrait demander à son conseiller d'approcher des employeurs pour elle sont :

- Besoin d'aide pour la recherche d'emploi. Le conseiller peut décrire les forces, expériences et compétences du chercheur d'emploi.
- Besoin de feedback sur la performance au travail. Le conseiller peut maintenir le contact avec l'employeur une fois la personne engagée et demander du feedback à l'employeur sur la performance en emploi. Il peut aussi aider si des problèmes surviennent. Certains travailleurs bénéficient d'un changement au niveau de leur horaire ou de leurs tâches et apprécient le soutien d'un collègue pour apprendre leurs tâches.

D'autres personnes choisissent de ne pas donner la permission à leur conseiller en emploi de les représenter auprès des employeurs. Le conseiller en emploi aide alors à trouver les coordonnées des compagnies intéressantes, à remplir des applications, à pratiquer les entrevues d'embauche et toutes autres activités de recherche d'emploi. Les raisons pour lesquelles certaines personnes ne veulent pas dire aux employeurs qu'elles reçoivent des services d'aide à l'emploi sont :

- Peur de ne pas être engagé. Il est vrai qu'il existe du stigma et de la discrimination envers les personnes qui ont vécu un problème de santé mentale. Mais il est aussi vrai que plusieurs employeurs sont ouverts à travailler avec des personnes qui reçoivent de l'aide de programmes de soutien en emploi.
- Certains travailleurs sont d'accords avec le fait d'informer leur superviseur qu'ils font partie d'un programme de soutien en emploi mais ne veulent pas que leurs collègues soient au courant. Votre conseiller s'assure d'être discret mais ne peut pas vous garantir que vos collègues ne s'aperçoivent que vous recevez de l'aide d'un programme de soutien en emploi.

- Certaines personnes ne ressentent pas le besoin de demander de l'aide pour la recherche d'emploi ou sur les lieux d'emploi.

Les deux options sont bonnes! Vous devez choisir la stratégie avec laquelle vous vous sentez le plus à l'aise. Vous pouvez aussi changer d'idée tout au long de vos démarches de recherches d'emploi ou après avoir été engagé.

Pour vous aider à faire votre choix, remplissez le tableau avec votre conseiller en emploi :

Avantages à divulguer	Risques à divulguer

Lorsque que vous ou le conseiller parlez aux employeurs, il est possible de garder certaines informations privées. Par exemple, il n'est pas nécessaire de parler de votre diagnostic ou de la médication que vous prenez. Discutez avec votre conseiller des informations que vous voulez divulguer auprès des employeurs :

Quel est votre préférence de divulgation aux employeurs?

- Je ne veux pas que mon conseiller en emploi représente ma candidate auprès d'employeurs.
- Je ne suis pas certain(e) pour l'instant et aimerait avoir plus de temps pour prendre une décision.
- Je ne veux pas que mon conseiller en emploi parle aux employeurs en mon nom. Par contre, je désire que mon conseiller me donne des informations sur des postes possibles.
- Je veux que mon conseiller en emploi représente ma candidature auprès d'employeurs.

Signature

Date

Signature conseiller

Date

